

COMPTE-RENDU
Commune de Moulins-en-Bessin
Département du Calvados

Séance du 06 / 02 / 2017

Date de la Convocation : 01 / 02 / 2017

Elus en exercice : 41

Elus présents : 31

Elus votants : 34

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe LAURENT, Maire.

Présents : Philippe LAURENT, Maire, Edouard PSUJA, Jean-Daniel LECOURT, René JAHOUËL, Eric COGE, Chantal DELAVARDE, Véronique GAUMERD, Eric THERET, Adjoint au Maire, Régis SAINT, Edith BARBEDETTE, Ginette CLAIR, Maires délégués, Sylvain ANDRIEU, Bertrand ANDRIEUX, Brigitte CATHERINE, Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN, Ivan GIRAULT, Marc LE BIDAU, Daniel LECOURT, David LEFRANC, Thomas LEGER, Gilbert LETELLIER, Damien LETINTURIER, Gilbert MALHERBE, Corinne MARIE, Patrice RENAUD, Jacques RIGAUT, Grâce RUFIN, Aurélie SAILLANT, Pierre SANCHEZ, Sandrine VIEL, Conseillers.

Absents excusés : Thierry BOURDON, Alain DAIREAUX (pouvoir donné à Ginette CLAIR), Raphaël GROULT, Josette GUILBERT, Jean-Michel LAGNIEL (pouvoir donné à Eric THERET), Rémi LEMAIRE, Daniel MOUCHEL, Noël PAULMIER, Quentin PAULMIER, Madeleine TANQUEREL (pouvoir donné à Sandrine VIEL).

Monsieur Régis SAINT est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice

Les compte-rendus des séances des Conseils municipaux de Coulombs du 14 décembre 2016, de Cully du 7 décembre 2016, de Martragny du 13 décembre 2016 et de Rucqueville du 14 décembre 2016 sont adoptés respectivement à l'unanimité par les membres des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire demande en début de séance l'ajout d'un point à l'ordre du jour : l'élection d'un neuvième adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, valide cet ajout.

Election d'un neuvième adjoint au Maire

Monsieur le Maire propose que Madame Brigitte CATHERINE, ancien adjoint au Maire de Cully, non réélue à la séance du Conseil Municipal du 5 janvier 2017, soit désignée candidate au poste de neuvième adjoint au Maire.

Madame Brigitte CATHERINE accepte d'être candidate à ce poste.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre Conseiller Municipal ne voulant être candidat, il est procédé au vote. Le scrutin est réalisé à bulletin secret.

Après dépouillement, en présence de tous les membres du Conseil Municipal, sur un total de 34 bulletins, Madame Brigitte CATHERINE est élue neuvième adjoint au Maire par 24 voix pour et 10 blancs.

Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est amené à se prononcer sur la mise à disposition d'un agent territorial (grade de rédacteur, indemnité Administration et technicité coefficient 5) provenant de la Commune de Ponts-sur-Seulles pour la période allant du 23 janvier au 31 mars 2017, et ce à raison de 20 heures hebdomadaires.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions de la Convention à intervenir entre les deux communes. Ainsi, la Commune de Ponts-sur-Seulles continue de verser à l'agent l'intégralité de la rémunération correspondant à son emploi ou à son grade d'origine (émoluments de base, indemnités et primes liées à l'emploi) et à payer les charges sociales et patronales s'y rattachant.

En contrepartie, la Commune de Moulins-en-Bessin s'engage à rembourser à la Commune de Ponts-sur-Seulles (sur production d'un titre de recette) la rémunération et les charges de l'agent à hauteur de la quotité de la mise à disposition.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition d'un Rédacteur territorial pour 20 heures hebdomadaires entre le 23 janvier et le 31 mars 2017 avec la Commune de Ponts-sur-Seulles.

Heures complémentaires du secrétaire de mairie au 1^{er} trimestre 2017

Monsieur le Maire informe que la réorganisation des services, liée à la création de la commune nouvelle, à la démission et à la personnalité de la secrétaire de mairie de Martragny, a donné lieu à une surcharge de travail pour Monsieur Manuel SCHELL.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Manuel SCHELL a dépassé son temps de travail de 4 heures hebdomadaires en moyenne durant la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 22 janvier 2017, soit 12 heures complémentaires.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

donne son accord pour payer à Monsieur SCHELL Manuel 12 heures complémentaires sur son bulletin d'indemnité du mois de février.

Projet de création d'un poste de rédacteur

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ de la secrétaire de mairie de Martragny le 16 janvier 2017 et pour assurer la bonne continuité du service public, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur SCHELL Manuel était secrétaire de mairie de la commune de Rucqueville depuis 2012 et était titulaire de son poste avec un grade de rédacteur, bénéficiant d'une indemnité Administration et Technicité coefficient 4, à raison de 8h30 hebdomadaire.

Par ailleurs, afin de combler les manques de secrétariat au 2^{ème} semestre 2016 sur la commune de Coulombs et au 4^{ème} trimestre 2016 sur la commune de Cully, Monsieur Manuel SCHELL était embauché en CDD à raison de 2h hebdomadaire sur Coulombs et 6h sur Cully.

A compter du 1^{er} janvier 2017, il a été convenu, pour le bon fonctionnement et la continuité du service public, que Monsieur Manuel SCHELL exerce son poste à raison de 14h15.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur à temps non complet de 34 heures hebdomadaire avec une indemnité Administration et Technicité coefficient 5 à compter du 1^{er} avril 2017. Le relèvement de cette indemnité du coefficient 4 au coefficient 5 supprime la perte de salaire causée par la modification du temps de travail dans chaque commune :

Temps de travail	Avant le 1 ^{er} avril 2017	Après le 1 ^{er} avril 2017
Moulins-en-Bessin	14h15	34h
Ponts-sur-Seulles	26h	6h15

Le Conseil Municipal délibérera donc après le 7 mars, date de réunion du Comité Technique du Calvados.

Indemnités des secrétaires de mairie

Monsieur le Maire informe que Madame Muriel HILDE, secrétaire de mairie de la commune (gradée adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe), et exerçant 8 heures hebdomadaire, ne bénéficie pas de régime indemnitaire.

Par souci d'égalité de traitement entre les personnels administratifs, tout en respectant les missions et le grade de chacun d'entre eux, Monsieur le Maire propose que les secrétaires de mairie : Monsieur SCHELL Manuel et Madame HILDE Muriel bénéficient d'une indemnité Administration et Technicité coefficient 5 à effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2017, date de création de la commune nouvelle.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Accepte cette proposition.

Délégations aux Maires délégué(e)s et Adjointes au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu du code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui lui confère le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et Maires délégué(e)s,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation pour les domaines suivants :

- L'instruction et la délivrance des autorisations des occupations des sols.
- Les enquêtes et suites à donner aux infractions d'urbanisme
- L'engagement des procédures de péril
- L'engagement des commandes validées par le Conseil inférieures à 1000 euros
- Examen des projets et suivi des réalisations des nouvelles constructions municipales
- Entretien général des bâtiments communaux et installations sportives
- Suivi des contrats d'entretien des bâtiments
- Examen des projets et suivi des travaux de voirie
- Bon entretien et fonctionnement du matériel communal
- Présidence de la commission de sécurité, etc.

M Eduard PSUJA est délégué
M Jean-Daniel LECOURT est délégué
M Jean-Michel LAGNIEL est délégué
M René JAHOUËL est délégué
M Eric COGE est délégué
M Véronique GAUMERD est déléguée
M Eric THERET est délégué
Mme Brigitte CATHERINE est déléguée
M Régis SAINT est délégué
Mme Edith BARBEDETTE est déléguée
Mme Ginette CLAIR est déléguée

Ces délégations entraînent délégations de signature des documents.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Approuve ses délégations.

Location garage Coulombs

Monsieur le Maire explique que pour stocker le matériel technique sur Coulombs, il est nécessaire de récupérer une surface d'environ 70 m².

Monsieur Jérôme MARIE, propriétaire rue des Marronniers à Coulombs possède un bâtiment capable de servir à cet usage.

En concertation avec le propriétaire, il a été convenu l'accord suivant : le garage est mis à disposition gratuitement pour une période minimale de 2 ans ; en échange, la commune s'engage à réaliser quelques travaux d'entretien (installer une prise de courant, un éclairage à led, une porte coulissante et un extincteur).

Madame Chantal DELAVARDE émet l'idée d'utiliser le préau de l'ancienne école de Coulombs qui pourrait être fermé.

Le Conseil Municipal demande une modification de la convention en précisant que si le bien était loué moins de deux ans, les propriétaires s'engageraient à rembourser une partie des travaux au prorata du temps de location restant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 33 voix pour et 1 abstention

Donne son accord pour louer ce garage en modifiant la convention de mise à disposition.

Cession terrain Coulombs

Le long du chemin du Clos de la Motte, les parcelles de terrain AB 245, 248 et 249 appartiennent toujours aux consorts Lechevalier.

Un accord avait été pris avec l'ancien conseil municipal de Coulombs pour la cession gratuite de ces dites parcelles au profit de la commune avec prise en charge des frais par les consorts Lechevalier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Accepte la régularisation de cession gratuite, avec prise en charge des frais par les consorts Lechevalier.
- Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour signer les actes se rapportant à cette affaire.

Travaux eaux pluviales rue Saint Martin à Cully

Monsieur le Maire explique que la rue Saint Martin à Cully est particulièrement en mauvais état en raison des eaux pluviales qui se déversent dans le village en empruntant cette voie.

Des travaux d'assainissement et de voirie ont été chiffrés par l'entreprise EUROVIA sur la base du cahier des charges établi par le cabinet Landry (maître d'œuvre VRD d'ORIVAL).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à demander des subventions dans le cadre des travaux de voirie à réaliser par l'entreprise EUROVIA.

Contrat d'assurance multirisques

Monsieur le Maire doit souscrire à un contrat d'assurance multirisques commune afin d'assurer et donc de préserver le patrimoine de la collectivité (bâtiments, mobilier, matériel, archives, bois communaux, etc.) contre les risques les plus divers : incendie , explosions, vols, bris de glaces, catastrophes naturelles (assurance rendue obligatoire par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982), dégâts des eaux, tempête, grêle, poids de la neige, attentats, foudre, actes de vandalisme, gel, etc.

Monsieur le Maire présente le contrat d'assurance VILLASSUR Groupama. Le montant de ce contrat de 5714 € correspond initialement à l'addition des cotisations des communes déléguées de Coulombs et de Martragny. De ce fait, l'économie réalisée coïncide avec les montants d'assurance qu'auraient engagés les communes de Cully et Rucqueville.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de souscrire à ce contrat d'assurance.

Désignation des commissaires Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650-1 du Code général des impôts prévoyant l'institution d'une commission des impôts directs dans chaque commune,

Vu le courrier de Monsieur le directeur Départemental des Finances Publiques sollicitant la désignation de six délégués titulaires et six délégués suppléants parmi les membres du Conseil Municipal et la désignation de six délégués titulaires et six délégués suppléants parmi les contribuables.

Monsieur le Maire rappelle que les commissaires doivent être désignés parmi les contribuables, Français ou ressortissants de l'Union Européenne, inscrits sur les rôles des impôts directs de la Commune, âgés d'au moins 25 ans, jouissant de leurs droits civils, et qu'un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de proposer à l'Administration Fiscale la liste des Commissaires suivants :

Conseillers Municipaux Titulaires :

- 1 : ANDRIEU Sylvain
- 2 : COGE Eric
- 3 : RENAUD Patrice
- 4 : VIEL Sandrine
- 5 : CLAIR Ginette
- 6 : RUFIN Grâce

Conseillers Municipaux Suppléants :

- 1 : CHAUVIN Olivier
- 2 : LAGNIEL Jean-Michel
- 3 : COLLIN Jean-François
- 4 : CATHERINE Brigitte

5 : LEGER Thomas
6 : MARIE Corinne

Contribuables Titulaires :

1 : Virginie THOREL
2 : Lydie POMIKAL
3 : Philippe PIQUE
4 : Marie-Laure LIEGARD
5 : Guy LATURE
6 : Jean-Claude ROUSSEL

Contribuables Suppléants :

1 : Jacques BRUAND
2 : Agnès RIGAUT
3 : Roland CHAUVIN
4 : Jean DAMAYE
5 : Jean-Charles de SEZE
6 : Nicole LE MIEUX

Tarification salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la création de la Commune-nouvelle doit s'accompagner d'une délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs publics communaux.

Monsieur le Maire indique que la capacité de la salle des fêtes est de 140 places assises ou accueillir 200 personnes debout.

Monsieur le Maire propose que les tarifs de la salle des fêtes soient établis de la façon suivante :

VIN d'HONNEUR

Utilisation de 8 heures à 14 heures ou 14 heures à 20 heures

Habitants de Moulins-en-Bessin	100 €
Habitants hors commune	200 €

REPAS

1 JOUR	Habitants de Moulins-en-Bessin	175 €
	Habitants hors commune	280 €
2 JOURS	Habitants de Moulins-en-Bessin	300 €
	Habitants hors commune	400 €
3 jours	Habitants de Moulins-en-Bessin	350 €
	Habitants hors commune	450 €

1 SOIREE en semaine (hors jours fériés)

Habitants de Moulins-en-Bessin	130 €
Habitants hors commune	180 €

<u>ASSOCIATIONS :</u>	communales :	1 jour 120 €	2 jours 160 €
	Hors commune :	1 jour 200 €	2 jours 300 €

FORFAIT de NETTOYAGE (par une société privée) : en option : 70 €

SOIREE EXCEPTIONNELLE : tarif fixé par le conseil municipal

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Approuve cette tarification pour la salle des fêtes.

Commissions communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il dispose d'une totale liberté dans la création des commissions communales (sauf pour la commission d'appel d'offres).

En concertation avec l'ensemble des membres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de constituer commissions comme suit :

COMMISSIONS	NOMS
Syndicat d'eau (SMAEP du VIEUX COLOMBIER)	Titulaire : Patrice RENAUD Suppléant : Daniel LECOURT
Syndicat d'électrification (SDEC Energie)	Titulaire : René JAHOUËL Suppléant : Raphaël GROULT
Syndicat ordures ménagères (SERO)	Titulaire : Pierre SANCHEZ Suppléant : Damien LETINTURIER
Révision des listes électorales (Date : 10/01 - 28/02)	Brigitte CATHERINE Isabelle PHILIPPINE Jocelyne MARIE Sandrine VIEL Raymond TANQUEREL
Chambre des Métiers	Fabrice CONRAUD Stéphane VIEL Sandrine VIEL

Gestion de la salle des fêtes	Corinne MARIE René JAHOUEL Régis SAINT
Délégué auprès des employés communaux	Edouard PSUJA René JAHOUEL Jacques RIGAUT Jean-Daniel LECOURT
Voirie (Sécurité - Signalisation)	Gilbert MALHERBE Jean-Daniel LECOURT Edouard PSUJA Patrice RENAUD Pierre SANCHEZ Jean-Michel LAGNIEL Jacques RIGAUT Noël PAULMIER René JAHOUEL Philippe LAURENT
Environnement - Tourisme	Olivier CHAUVIN Raphaël GROULT Jean-François COLLIN René JAHOUEL Jean-Daniel LECOURT David LEFRANC
Bâtiments Communaux	Chantal DELAVARDE Edith BARBEDETTE Gilbert MALHERBE Sandrine VIEL Gilbert LETELLIER Régis SAINT Philippe LAURENT René JAHOUEL Noël PAULMIER
Communication et culture	Alain DAIREAUX Edith BARBEDETTE Eric THERET Philippe LAURENT Véronique GAUMERD Eric COGE Ivan GIRAULT
Délégués aux Associations Animations locales	Régis SAINT Chantal DELAVARDE Bertrand ANDRIEUX Marc LE BIDAU Jean-François COLLIN Josette GUILBERT Jean-Daniel LECOURT Alain DAIREAUX

	Noémie JEANNE
Aide Sociale (CCAS)	Régis SAINT Catherine CHERIAUX Jacques GROULT Marc LE BIDAU Damien LETINTURIER Jocelyne MARIE Patrice RENAUD Thérèse TRIPIER Philippe LAURENT Chantal DELAVARDE Véronique GAUMERD Madeleine TANQUEREL Sandrine VIEL Florence LECLAIRE Edith BARBEDETTE Grâce RUFIN Brigitte CATHERINE Sylvain ANDRIEU Sylvie JEANNE Christiane LECOURT Martine LETELLIER Guillemette de SEZE Ginette CLAIR Corinne MARIE Aurélie SAILLANT Eric THERET Brigitte DAIREAUX Christiane DJABALI Jean-Luc VALOT
Finances	Eric COGE Ginette CLAIR Régis SAINT Sylvain ANDRIEU Véronique GAUMERD Patrice RENAUD Philippe LAURENT Edith BARBEDETTE
Assainissement collectif et non collectif	Jean-François COLLIN Jean-Daniel LECOURT Olivier CHAUVIN Eduard PSUJA Jean-Michel LAGNIEL René JAHOUEL Gilbert MALHERBE

Questions et informations diverses

- Les membres du Conseil Municipal ont eu lecture et projection des heures de secrétariat de la commune nouvelle.
- Horaires permanences :

Lundi Coulombs 16 H à 18 H

	Martragny	18 H à 19H
Mardi	Rucqueville	18 H à 19 H
Mercredi	Martragny	17 H à 19 H
Jeudi	Coulombs	17 H à 19 H
Vendredi	Cully	18 H à 19 H

- Fixation des bureaux de vote :
 - o Bureau 1 centralisateur : mairie de Martragny
 - o Bureau 2 : mairie déléguée de Coulombs
 - o Bureau 3 : mairie déléguée de Cully
 - o Bureau 4 : mairie déléguée de Rucqueville

- Informations auprès des membres du Conseil Municipal du rapport Stratorial sur la gestion de la fiscalité de la communauté de communes Seules Terre et Mer (engagement pris de l'envoi auprès des membres des deux rapports).

Fin de séance à 23h30

Le Maire,
Philippe LAURENT